

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, tenue à la salle des Bâisseurs du Centre de la Volière, le lundi 1^{er} juin 2020, à dix-neuf heures.

En présence des conseillers :

Madame Édith Rousseau, messieurs Gaston Robin, Yvon Roy, Pierre Larouche, Michel Rousseau et Luc Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Gariépy, maire.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

2020-06-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-05-135 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 2019-12-134 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a adopté le 16 décembre 2019, le Règlement N° 2019-12-134 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 ainsi que les conditions de leur perception ;

ATTENDU QUE la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* est entrée en vigueur ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit que la Municipalité a notamment l'obligation d'accueillir le propriétaire d'un chien qui vient l'enregistrer et remettre à ce dernier une médaille pour le chien ;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 mai 2020, par monsieur Michel Rousseau, conseiller ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance au cours de laquelle il est adopté, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement n° 2020-05-135 Amendement au Règlement n° 2019-12-134 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉ.


Pierre Gariépy, maire


Hélène Painchaud, dir. générale et sec. -trésorière

Copie certifiée conforme. Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, le 3 juin 2020


Hélène Painchaud, dir. générale et sec. -trésorière

M.P.
2020-06-03